



# Avis public

## Assemblée publique

### District électoral du Carmel

Conformément à l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (LQ 2024, chapitre 2), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1] Lors de la séance que son Conseil a tenue le 21 janvier 2025, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté la résolution n° C-2025-0024 concernant le projet impliquant l'immeuble situé aux 1290 / 1302 de la rue De La Terrière.
- 2] Cette résolution affecte le territoire ci-après identifié de la manière ci-dessous décrite.

### DISPOSITIFS DE LA RÉSOLUTION

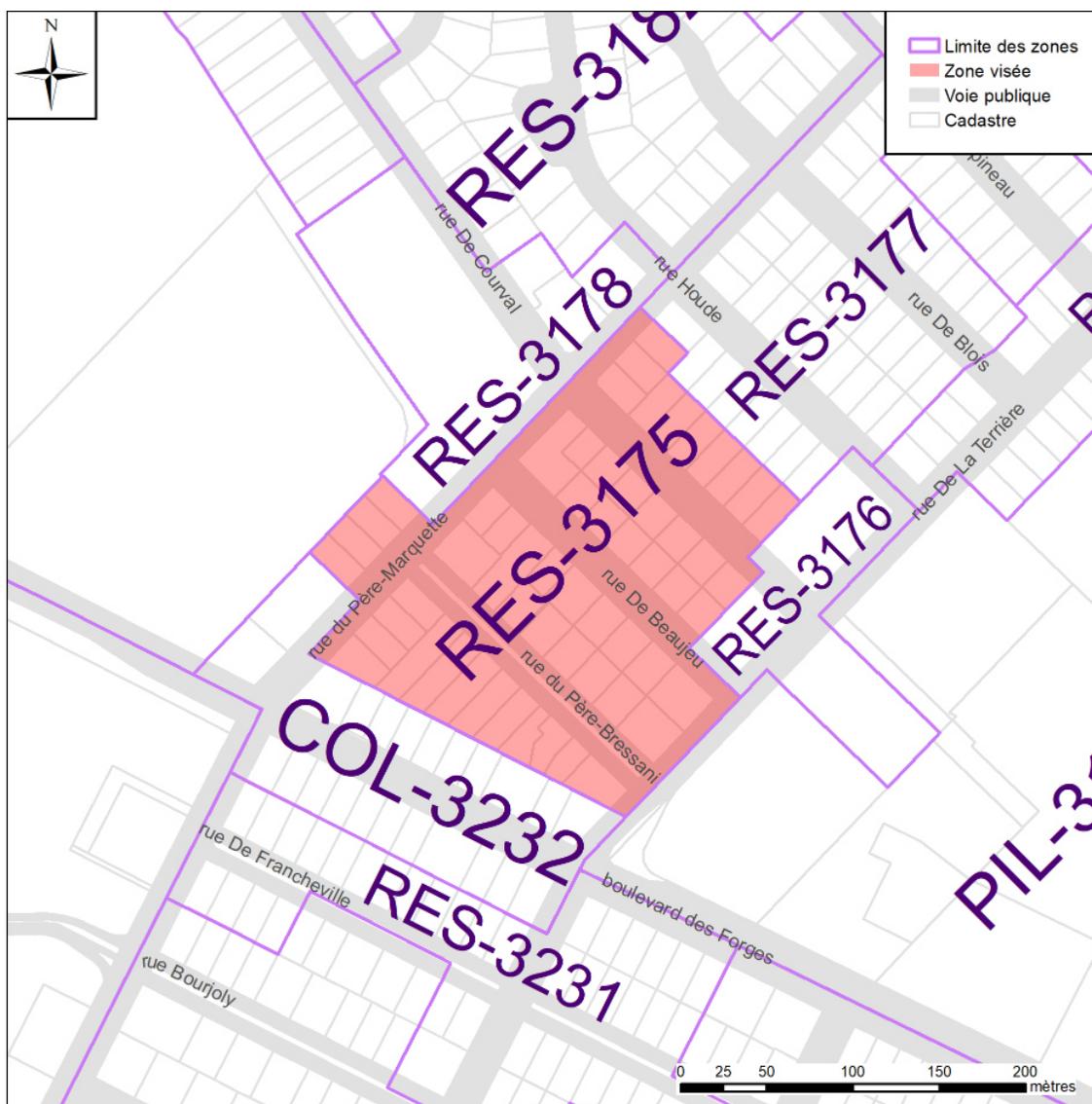
#### Objets :

Autoriser l'usage 1007 - Habitation multifamiliale (7 logements) comportant les éléments dérogatoires suivants :

- un matériau de revêtement extérieur du groupe G pour la façade avant principale dans une proportion de 35 %;
- un matériau de revêtement extérieur du groupe G pour la façade avant secondaire dans une proportion de 45 %;
- un maximum de 7 cases de stationnement au total;
- des aires de stationnement sans allée de circulation et dont les cases permettent de reculer directement dans la rue;
- une aire de stationnement du côté de la rue De La Terrière dont la distance avec la ligne latérale est de 0,7 mètre;
- une aire de stationnement du côté de la rue du Père-Bressani dont la distance avec la ligne latérale est de 0,4 mètre;
- deux nouvelles cases de stationnement situées sur la rue du Père-Bressani à 0,3 mètre du bâtiment principal;
- une distance de 4 mètres entre les deux aires de stationnement sur la rue du Père-Bressani.

Zone visée :

**RES-3175.**



- 3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 4 février 2025 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera le projet d'habitation ci-dessus décrit et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 4 Cette résolution ne contient aucune disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
- 5 On peut obtenir des informations sur cette demande d'autorisation d'un projet d'habitation en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :  
  
Direction de l'aménagement et du développement durable  
Ville de Trois-Rivières  
4655, rue Saint-Joseph  
C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone: 819 374-2002  
Courriel : urbanisme@v3r.net
- 6 On peut consulter la résolution n° C-2025-0024 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au [www.v3r.net](http://www.v3r.net).

Trois-Rivières, ce 24 janvier 2025.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière  
1325, place de l'Hôtel-de-Ville  
C. P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002